

## LE DOSSIER D'AIDE AU DIAGNOSTIC

[Le Dossier d'aide au diagnostic du réseau vous propose un ensemble d'indicateurs vous permettant d'établir un état des lieux :](#)

Ce dossier comprend par réseau:

### 1. Des indicateurs de contexte :

- Coordonnées du réseau : collège, écoles, principal, IEN de circonscription, coordonnateur réseau, IPR référent, Bassin, QPV
- Données de contexte socio-économiques :
  - Revenu disponible médian par unité de consommation, par commune ou IRIS d'implantation du collège (source : FiLoSoFi)
    - cf. définition de l'indicateur annexe 1
    - Comparaison avec les données de la commune ou du département (source : FiLoSoFi)
  - Effectifs d'élèves du collège avec présence de spécificités : SEGPA, ULIS, UP2A
  - Effectifs d'élèves dans les différentes écoles du réseau, avec différenciation : préélémentaire (dont moins de 3 ans) et élémentaire, et ULIS écoles
  - % des PCS défavorisées des élèves du collège tête de réseau ; comparaison avec le bassin et les données académiques EP/hors EP
    - cf. définition de l'indicateur annexe 1
  - % boursiers taux 3 parmi les élèves boursiers du collège tête de réseau ; comparaison avec le bassin et les données académiques EP / hors EP
    - cf. définition de l'indicateur annexe 1

### 2. Des indicateurs de moyens :

- E/S 1<sup>er</sup> cycle : nombre d'élèves par structure hors SEGPA (source : APAE)
  - comparaison avec le bassin et les données académiques EP/hors EP
- E/D : nombre d'élèves par division (source : APAE)
  - comparaison avec le bassin et les données académiques EP/hors EP
- E/C : nombre d'élèves par classe pour les écoles du réseau et pour le réseau
  - (source : constat de rentrée)
- Nombre d'enseignants dans les écoles du réseau, dont nombre d'enseignants nouvellement affectés

- Nombre d'enseignants affectés au dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Nombre d'enseignants dans le collège tête de réseau, dont nombre d'enseignants nouvellement affectés
- Participation des élèves du collège au dispositif D'Col

### 3. Des indicateurs de performance :

- % d'élèves avec au moins 1 an de retard en CM1
- Retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> (cf. définition de l'indicateur annexe 1)
- Retard en 3<sup>ème</sup> (cf. définition de l'indicateur annexe 1)
- Note moyenne à l'écrit au DNB (avant majoration)
  - comparaison avec le bassin et les données académiques EP/hors EP
- Ecart entre la note moyenne à l'écrit du DNB et la note de contrôle continu en français et en mathématiques
  - comparaison avec le bassin et les données académiques EP/hors EP
- Taux d'accès brut de la 3<sup>ème</sup> à la 2<sup>nde</sup> GT
- Devenir des élèves de 3<sup>ème</sup> en fin de 2<sup>nde</sup> GT, en fin de 2<sup>nde</sup> Pro, en fin de 1<sup>ère</sup> année de CAP

### 4. Des indicateurs sur la vie scolaire :

- Nombre de décisions d'exclusions dans les établissements du réseau
- Nombre d'élèves accueillis pour l'aide aux devoirs
- Nombre de réunions de parents dans l'établissement

### 5. Un radar :

- 7 indicateurs du collège tête de réseau ont été sélectionnés pour figurer sur le radar :
  - des indicateurs de performance : retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, retard en 3<sup>ème</sup>, le taux brut d'accès de la 3<sup>ème</sup> en 2<sup>nde</sup> GT et des indicateurs socio-économiques : % de PCS défavorisées, le % de boursiers taux 3, ainsi qu'un indicateur de moyens : E/S
- Les données du collège tête de réseau sont comparées à celles des établissements en EP de l'académie et celles des établissements hors EP pour l'académie

## Annexe 1 :

**Le revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend le revenu déclaré (revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non soumis à déclaration imputés par l'Insee (livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie), les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et allocations logements) et la prime pour l'emploi. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution

au remboursement de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible.

L'Insee définit le **revenu par unité de consommation** d'un ménage comme le revenu divisé par un coefficient, dénommé unités de consommation (UC), qui dépend de la taille et de l'âge des membres du ménage, pour tenir compte des économies d'échelle que procure la vie commune. Ainsi le calcul du nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage est basé sur l'attribution à chaque personne d'un poids en rapport avec sa part supposée dans la consommation du ménage. L'échelle actuellement utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu déclaré par unité de consommation (UC) est le revenu déclaré du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

*Source : INSEE*

**% des PCS défavorisées** : rapport entre le nombre d'élèves dont le représentant légal est d'une PCS dite défavorisée (hors PCS non renseignées) et le nombre total d'élèves ; il s'agit en priorité de la PCS du père mais, si elle n'est pas renseignée ou si seule la mère est déclarée, celle du responsable 1.

*Source : APAE*

**Taux de boursiers taux 3** : Rapport entre le nombre d'élèves boursiers du taux 3 sur le nombre total d'élèves boursiers.

*Source : EPIBOU*

**Retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup>** : Nombre d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> (hors redoublants) avec au moins un an de retard (âge normal = 11 ans révolus au premier janvier inclus dans l'année scolaire) divisé par le nombre d'élèves entrant en 6<sup>e</sup>.

*Source : APAE*

**Retard en 3<sup>ème</sup>** : Nombre d'élèves de 3<sup>ème</sup> (hors redoublants) avec au moins un an de retard (âge normal = 15 ans révolus au premier janvier inclus dans l'année scolaire) divisé par le nombre d'élèves de 3<sup>ème</sup>

**Taux d'accès brut de la 3<sup>ème</sup> en 2<sup>nde</sup> GT** : Nombre d'élèves passant de 3<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> année de 2nd cycle, entre les années N-1 et N rapporté au nombre d'élèves de 3<sup>ème</sup> en année N-1, diminué du nombre d'élèves qui redoublent en 3<sup>ème</sup> entre les années N-1 et N.

*Source : APAE*